

Arrêté du 5 janvier 2017 portant agrément et renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

05/01/2017

Est délivré pour cinq ans un agrément au niveau national de l'Association française du syndrome d'Angelman.

Est renouvelé pour cinq ans à compter du 10 janvier 2017 l'agrément au niveau national de l'association Le Comité des familles.

Est renouvelé pour cinq ans à compter du 6 février 2017 l'agrément au niveau national des associations suivantes :

- Fédération française des diabétiques ;
- Association française de l'atrésie de l'œsophage ;
- Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux.